



Malonne, le 8 novembre 2020

**Concerne : INFORMATIONS RENTREE du 16 NOVEMBRE**

Chers Parents,  
Chers élèves,

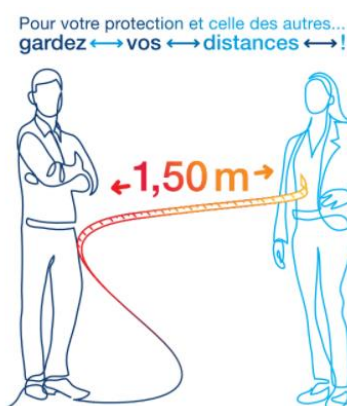
Suite au dernier Conseil National de Sécurité qui s'est tenu le 30 octobre et en application de la circulaire 7816 du 31 octobre dernier, nous devons adapter le fonctionnement de l'école afin que la Covid puisse être contrée. Nous allons à nouveau devoir faire de nombreux sacrifices par rapport à l'organisation, à la liberté de chacun. L'effort est collectif, pas très agréable mais nous devons tous le faire afin de pouvoir un jour revivre comme avant.

Le premier point à mettre en avant est l'organisation de ce 12 et 13 novembre où les jeunes sont en congé prolongé. Une garderie est toutefois prévue durant les heures d'ouverture de l'établissement afin d'accueillir les jeunes dont les parents n'ont pas d'autre solution. Si tel est votre cas, les éducateurs prendront les élèves en charge moyennant le respect des règles sanitaires en vigueur, prévoyez donc de déposer dans le cartable, du matériel personnel qui permettra à votre enfant de s'occuper.

A partir du 16 novembre et jusqu'au congé de Noël, le code couleur choisi par nos dirigeants est **le rouge**.

**CODE ROUGE =  
SECURITE MAXIMALE**

Cela signifie donc que les mesures sanitaires habituelles seront renforcées :



**LE BUT :  
LIMITER LES CONTACTS NON-SÉCURISÉS**

Voici quelques modifications apportées au fonctionnement général de l'école pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> :

- Les cours d'éducation physique sont suspendus et remplacés par une activité en classe ;
- Les repas se prennent au sein de la classe en présence d'un professeur, chacun étant installé à une place, fixe. Les élèves doivent apporter la nourriture de la maison, aucune cantine n'est possible, il est également impossible de réchauffer un plat emporté. Nous conseillons également de prendre un petit essui ou une serviette pour ne pas déposer la nourriture à même le banc.  
Les sorties du temps de midi ne seront autorisées que pour les quelques élèves qui rentrent manger à la maison. Après le repas, les enfants seront accompagnés dans la cour.
- Les élèves de chaque classe ont une zone réservée dans la cour, ils ne peuvent en sortir. Cette zone était auparavant définie par année.
- Chaque élève doit disposer de son propre matériel, aucun prêt n'est possible entre les jeunes ni entre le jeune et le professeur.
- Les remédiations et les activités de P90 qui devaient débiter seront organisées par classe également, ce qui implique que les choix seront identiques pour toute la classe, une tournante sera mise en place pour satisfaire le plus grand nombre.

Une autre information importante à rappeler est **l'obligation scolaire** à laquelle chaque adolescent de moins de 18 ans est soumise. En effet, les présences seront prises à chaque heure de cours et les absences doivent être justifiées par les parents au moyen d'un certificat médical, d'une attestation de quarantaine ou d'un mot signé par les responsables de l'enfant. Ces documents permettent de **justifier** les absences. Une attention particulière est demandée par la Communauté Française afin de prévenir le décrochage scolaire. Nous devons renseigner au Ministère toute absence injustifiée de plus de 9 demi-journées depuis le 01/09. C'est pour cette raison qu'il est important de nous signaler rapidement une absence ou de nous transmettre les justificatifs dans un délai de moins de 3 jours à partir du premier jour d'absence.

Pour rappel, dans le cas où un enfant, élève de l'école était diagnostiqué **positif après un test Covid**, vous devez immédiatement en informer l'école en appelant (soir et week-end compris) le **0495/196451**. Dans ce cas, un certificat pour maladie sera fourni par le médecin.

Quand un enfant est-il en quarantaine ? Quand un membre de sa sphère familiale est positif ou qu'il a eu un contact rapproché (= plus de 15 minutes sans masque à moins de 1.5 m) avec une personne positive.

Espérons que la vie reprendra son cours normal en 2021, que nous pourrons à nouveau nous rencontrer librement, partager des moments agréables, oublier les contraintes actuelles. C'est dans ce but que nous veillerons à ce que toutes ces règles soient respectées par tous. Nous pouvons le faire à l'intérieur de l'école. Au-delà, nous comptons sur la responsabilisation de tous pour que les règles soient maintenues : port du masque, respect de la distanciation sociale, nombre limité de personnes dans un rassemblement (4 max), lavage des mains, ...

Nous vous souhaitons enfin une santé de fer pour combattre toutes ces infections qui nous guettent et vous présentons nos salutations distinguées.

M. André                    et            J. Devienne  
Directrice                                       Directeur adjoint